

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 18-07-2025

**Date de convocation :** 11 juillet 2025

**Membres du Conseil communautaire :** 31

**En exercice :** 31

**OBJET : Sortie des biens de l'inventaire et de l'actif de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze juillet deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

**Présents : 13 :** BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, COSTA Paul, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEGUIN Pierre, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représentés : 9 :** AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre ; ARENA Jean-Baptiste par LUCIANI Cyril ; BENVENUTI Jean-François par POGGIOLEI Joseph ; GUARDINI Virginie par CHERUBINI Ange ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par OLMETA Claudy ; SEBASTIANI Edith par COSTA Paul ; SIGNANINI-PIEVE Antoine par CHIARELLI Joseph ; TOMI Marc par TOMI Christian

**Absents : 9 :** FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, TOMASINI Philippe

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 et notamment les modalités de recensement et sortie des immobilisations ;

**Vu** la délibération n° 35-12-2018 en date du 21 décembre 2018 concernant les durées et les méthodes d'amortissement pour la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

**Considérant** que certaines immobilisations doivent être retirées de l'inventaire comptable du budget 3000. Le bien est alors sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable, ce qui conduit à la mise à jour de l'état de l'actif du Compte Financier Unique.

Ce travail a été mené en concertation avec les services de la DDFiP et a permis de mettre à jour les tâches d'inventaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter la sortie des immobilisations suivant la liste jointe en annexe.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **LA MISE A LA REFORME ET LA SORTIE D'INVENTAIRE** des biens énumérés dans le tableau joint en annexe.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 1

*La présente délibération, conformément à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président  
Claudy OLMETA



Pour copie conforme